

du 14 Juin 1971

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil  
Présidentiel ;

VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte  
du Conseil Présidentiel ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation  
du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 14 Juin 1971, Mr Albert OUASSA,  
Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est  
chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de  
la Coopération, pendant l'absence de Mr Mama CHABI.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 14 Juin 1971

par le Président du Conseil Présidentiel,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Ampliations : PCP 6 - MCP 6 - CS 6  
Ministères 11 - HC 3 - SGG 4 - IAA 1  
DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc. 5 - DEP 2  
DGAJL-Dtion Stat. 4.